

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Secrétaire de Séance : Fabienne Mechekour

Absents excusés : 4

Absents : 2

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 23

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Gobé, Gouault, Hergault, Jenvrin, Languedoc, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Mechekour, Remon, Rousselet, Paris,

Absents excusés : Jérôme Foret, Christian Humbert, Sandra Jourdan, Mélanie Béchet

Absents : Sonia Lozivit, Rémi Liot

Pouvoir ; Pavoine Martine donne procuration à Sylvie Tallonneau

6. VOTE DES SUBVENTIONS, FIXATION DES TARIFS ET RENOUELEMENT DES CONVENTIONS POUR LA SAISON CULTURELLE PARTAGEE 2022 /2023

Suite à la réunion réunissant les membres des commission culture de la commune de Domfront en Poiraise et de la CDC Andaine-Passais, le 11 juillet 2022, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

D'accorder les subventions et conventions suivantes :

- Au Conseil Départemental de l'Orne pour la saison 2022/2023 – pour un montant de 6250 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Conseil Départemental de l'Orne et la Communauté de Communes Andaine-Passais (Coût de la saison : 12 500 € soit une participation de 6250 € par collectivité).
- Au Préau – CDN Normandie Vire pour la saison 2022/2023 – pour un montant de 3000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Préau – CDN Normandie Vire et la Communauté de Communes Andaine-Passais (Coût de la saison : 6000 € soit une participation de 3000 € par collectivité).
- D'autoriser le maire à signer la convention tripartite entre la commune de Domfront en Poiraise, la Communauté de Communes Andaine-Passais et le Comité Socio Culturel fixant les modalités d'exercice et de mutualisation de la Saison Culturelle Partagée.

D'une part,

Et d'autre part, il est proposé à l'Assemblée :

Concernant la saison culturelle tout public :

- De donner son accord pour faire réaliser et imprimer la plaquette de saison 2022/2023 pour un montant maximum de 2 697,12 € (50 % à la charge de commune de Domfront en Poiraise et 50% à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais soit 1348,86€ par collectivité).
- Il est demandé au Conseil Municipal de Domfront en Poiraise et au Conseil Communautaire Andaine-Passais de donner son accord pour la reconduction du contrat de billetterie informatisée avec la société Tickboss, en formule location, soit un prévisionnel d'environ 700 € soit 350 € par collectivité.

- Il est demandé au Conseil Municipal de Domfront en Poiraise et au Conseil Communautaire Andaine-Passais de donner son accord pour la mise en place d'une billetterie en ligne via la plateforme Tickboss à raison d'une commission à la charge des collectivités de 0,40 € H.T par billet vendu (soit 0,20 € H.T par collectivité).
- Il est également demandé au Conseil Municipal de Domfront en Poiraise et au Conseil Communautaire Andaine-Passais de donner son accord pour la diffusion des supports de communication (affiches et plaquette) par la société Embareck pour un montant maximum de 1 800 € TTC soit 900 € TTC par collectivité.
- Il est également sollicité auprès du Conseil Municipal de Domfront en Poiraise et du Conseil Communautaire Andaine-Passais de fixer les tarifs de la saison culturelle comme suit :

Tarif plein :	10 €
Tarif réduit :	5 € (détenteur de la carte de fidélité, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de RSA, titulaires AAH)
Carte de fidélité :	12 €

- Il est demandé au Conseil Municipal de Domfront en Poiraise et au Conseil Communautaire Andaine-Passais de valider les privilèges consentis aux spectateurs détenteurs de la carte C'61 ayant validé trois entrées au tarif plein chez au moins deux partenaires différents à savoir : une visite de la Cité médiévale de Domfront en Poiraise, une visite de la Tour de Bonvouloir à Juvigny (en attente de validation de la part de l'association gérant le site) ou la visite du quartier Belle époque à Bagnoles.
- Il est demandé au Conseil Municipal de Domfront en Poiraise et au Conseil Communautaire Andaine-Passais de valider la création d'un compte pour le pass culture afin d'y déposer les propositions de spectacles.

Concernant la saison jeune public :

- Il est demandé au Conseil Municipal de Domfront en Poiraise et au Conseil Communautaire Andaine-Passais de valider les avenants financiers à la convention de partenariat « saison jeune public 2021-2022 ».

- Il est également demandé au Conseil Municipal de Domfront en Poiraise et au Conseil Communautaire Andaine-Passais de reconduire la saison culturelle Jeune Public en lien avec C'61, à raison de 2 spectacles par cycle.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** les différentes propositions ci-dessus présentées
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,

Fabienne Mechekour



Le Maire,

Bernard Soul

